L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle-Orléans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.

Le NATHAN HALE est presque neuf, très fort, tire peu d'eau et est bien convenable pour la navigation [illegible]. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée.
THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALISE.—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. de la Balise [illegible] les dimanches à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le lundi soir. [illegible]

Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les [illegible] à 10 heures [illegible] le jeudi soir. [illegible]

JACQUES LAROSE, 7 Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Port-Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, [illegible] et les ports intermédiaires.*—[illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin. [illegible] Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Port Adams et les ports intermédiaires. [illegible] quittera la Bayou Sarah tous les [illegible] à 11 heures du matin.

PRIX DE PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2
[illegible] Au-dessus [illegible] pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

[illegible] s'adresser à bord, ou à
Wm. R. AVERY, 58, Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN,
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] les samedis à 10 heures, arrivant à la Balize [illegible] et sera de retour à la Nouvelle Orléans tous les [illegible]

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Partant de la Nlle. Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour [illegible] et sera de retour le jeudi suivant [illegible]

[illegible] les passagers allant à la Balize [illegible] samedi, au lieu d'y arriver [illegible]

Les [illegible] de PHELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer fleet BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année [illegible] le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports [illegible]. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou Sara [illegible] à 10 heures du matin. Ce bateau est [illegible] l'élégance de sa [illegible] les agréments désirables [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya.—Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine R. Muggah [illegible] fret au bout de la rue [illegible]. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Patterson [illegible] sur le Têche, la baie Berwick [illegible]. Pour plus amples informations s'adresser à [illegible]

29 janv. JOHN HALL, No. 1, Front Levee.

POUR GALVESTON—(Texas).—Le steamer ALABAMA, capt Windle partira [illegible] prochain, 29 courant, à 10 heures A M.

Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord [illegible] rue St. Louis, ou à
MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette NEW YORK, capt. Sleeper, a la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous peu. Pour [illegible] passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR NEW-YORK.—Samedi soir, 31 du courant. Le navire UNION, capitaine J. R. Rat [illegible] grande partie de sa cargaison engagée [illegible] pour le [illegible] de 100 balles de coton; ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.,
29 janv. Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot [illegible] SOPHRONIA, capt Basset, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des bateaux du Triangle, ou à
J W STANTON,
Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot SARTELLE, capitaine Taylor, ayant une grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
JAS. E. WOODRUFF,
26 janv. 60 Camp.

N. B.—Les navires de cette ligne déchargent leurs cargaisons à New York au quai d'Orléans, au bas de la rue Wall.

POUR NEW-YORK.—Le brick CAPT. TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
23 jan. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union. Le navire paquebot JOHN MINTURN, capt. Stark, ayant la plus grande partie de son chargement à bord partira dans le courant de la semaine. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
20 jan. Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et New York.—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira positivement est après [illegible]. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
JAMES E WOODRUFF,
13 jan. 60 Camp.

POUR BOSTON.—La barque BARRINGTON, capt Barton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
29 jan. 62 Camp.

POUR BOSTON.—Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle-Orleans.—Le navire de première classe DIANA, capitaine Fred. Howes, ayant la moitié de son chargement engagé et allant à bord, partira sous un bref délai. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
27 jan. HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire PALMYRA, capt. Burston, partira sous peu. Pour fret lourd ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
17 jan. 93, Commune.

ON A BESOIN d'un navire pouvant porter 1000 barils, afin de transporter un fret aux Antilles. S'adresser de suite à
VANCE & LEPPER,
20 jan. 24, Bienville.

POUR BOSTON.—Le navire LEVI H. GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 jan. LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le brick OTTOMAN, capitaine Hannum, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour balance du fret, s'adresser à
3 jan. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—(Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle-Orleans)—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
HARROD, DARING & Co.
23 déc. 49 Commune.

POUR BOSTON.—(Ligne de Pearson)—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capit. Welch, partira après le MAURAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON,
23 déc. 62 rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le navire T. W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
20 déc. LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR PROVIDENCE.—(R. I.)—Le navire HAMBURG, capt Larrabet, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE,
13 jan. 93, Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot neuf P. SOULE, capit. Delvaille, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à
J. ALEXANDER,
24 jan. 28, Commune.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette mexicaine JULIA, capitaine Yalduando, partira dans quelques jours pour le port ci-dessus. S'adresser pour fret ou passage à
BERTRAND & SIROS,
Encoignure Bienville et Royale.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette mexicaine JULIA, capt. F. Zaldundo, partira le 25 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
BERTRAND & SIROS,
14 janv. encoig. Royale et Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capitaine Deschesne, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE FOUTZ,
27 jan. 28, rue de la Douane.

POUR MARSEILLE.—Le beau navire AFFGHAN, capitaine Dyer, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
24 janv. L. H. GALE, 93 Commune.

POUR [illegible]—Le beau navire de première classe NASHVILLE, capitaine [illegible], partira pour le port ci-dessus [illegible]. Pour fret de l'encombrement de 200 balles [illegible] s'adresser à bord ou à
17 janv. PIERRE FOUTZ, No. 28, rue de la Douane.

POUR NANTES.—[illegible] 28 courant.—Le navire français [illegible] capt. Giraud, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira [illegible] de 100 balles ou leur équivalent [illegible] bord, ou à
14 jan. JORDY & [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 29 JANVIER 1846.

L'ELECTION.

Les retours que nous avons maintenant pour gouverneur donnent le résultat suivant:

	Gouverneur.			Lieutenant-Gov.		
	Johnson.	DeBuys.	Derbigny.	Landry.	Sparrow.	Deschields.
25 Paroisses—	8381	7452	607	8067	7865	502
St. Martin,	251	388	—	249	391	
Lafayette,	167 maj.					

ELECTION.—PAROISSE ST. MARTIN.

Wm. Debuya,	388	Isaac Johnson,	251	
Ed. Sparrow,	391	T. Landry,	249	
SENAT.				
Hon. *P. Briant*,	377 élu	Hon. L. Broussard,	251	
CHAMBRE.				
J. B. Derbès,	353 élu	Draussin Broussard,	272	
Ulger Decuir,	392 "	H. Bulliard,	232	
Balth. Martin,	358 "	Achille Berard,	268	
SHERIF.				
Ev. Decuir,	301	Zeph. Broussard,	328 élu	
GREFFIER.				
V. A. Fournet,	430 élu	R. Easlin,	172	
CORONER.				
Jh. Ranly,	310 élu	G. Bienvenu,	2?6	

PAROISSE ST. MARIE.

Wm. Debuys,	302	Johnson,	121
Sparrow,	306	Landry,	121

Walter Brashear, élu sans opposition au Sénat.

REPRESENTANS.

Benjamin Hudson,	323	David Bell,	130
Jules G. Oliver,	294		

Bennett A. Curtis est élu shérif; Joseph V. Fourney, greffier, et Wilson McHerrall, coroner.

On assure, d'après une lettre de St. Martinsville, que Vermillion a donné 80 à 100 voix de majorité à DeBuys, et Lafayette 167 voix de majorité à Johnson.

CATAHOULA.

Johnson,	250	Landry,	229
De Buys	162	Sparrow,	184
SENAT.			
Mayo (dém)	260	Crawford (w)	146
CHAMBRE.			
Peck (dém)	230	Cockerham (dém)	213
Hobson (w)	190	Morris (w)	167

FRANKLIN.

Johnson,	145	Landry,	130
De Buys,	128	Sparrow,	142
SENAT.			
Mayo,	140	Osborne (dém)	111
Crawford,	130	McDonald (w)	151

Le *Bulletin* a publié un tableau des retours officiels de la ville pour la dernière élection. Il donne à Johnson, Algers compris, 3556 et à De Buys, 3109

Majorité, 447

Nous pensons qu'il s'est glissé dans ce tableau des erreurs typographiques. S'il était exact, non seulement M. Locke, mais M. Vason seraient battus dans le troisième district.

Le *Tropic* d'hier annonce que M. Watterston, whig, est élu représentant à Livingston, et Burton, whig, à Ste Hélène. Ces deux paroisses, formant un district sénatorial, ont d'ailleurs envoyé au Sénat un locofoco indépendant, M. Strickland.

DERNIERS ARRIVAGES D'EUROPE.—Par une coïncidence assez remarquable, des nouvelles d'Angleterre d'une même date ont été, à quatre jours de distance, reçues à la fois dans trois ports des Etats-Unis: les journaux de Liverpool du 13 décembre arrivaient à New-York le 18, à la Nouvelle-Orléans le 21, à Charleston le 22 courant. Nous avions donc eu par la malle d'hier dans les feuilles de N. York et de Charleston la répétition des faits que nous avons donnés nous mêmes dans l'Abeille du 22. Aucun détail important ne nous avait manqué; et le seul paragraphe que nous trouvions à emprunter, c'est le passage d'un article du *Sun* de Londres que nous fournit le *Courrier and Enquirer*. Cet extrait confirme pleinement l'opinion exprimée par nous tout d'abord: "La chute du ministère Peel ne saurait être un sujet de félicitation pour les Etats-Unis." Le *Sun* qui est un des plus fermes champions du whiggisme anglais, s'exprime en ces termes:

"Si une guerre doit éclater entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, ni Aberdeen ni Addington n'auraient su la conduire avec la vigueur et l'habileté nécessaires dans une pareille lutte. La chute de ce cabinet hétérogène (cabinet Peel) *sera pour Polk la plus mauvaise nouvelle* qu'il ait reçue depuis son installation au pouvoir. Les affaires de Syrie ont fait en Amérique une impression qui a établi le caractère de l'alimentation pour la dérision et l'esprit national," et l'oik aimerait mieux avoir tout autre ministre que le gentilhomme indolent qui, depuis l'époque de Canning, est le seul ministre qui ait maintenu l'honneur du pays dans toutes ses relations étrangères."

Ceci promet, comme on le voit. Que Lord Palmerston s'amuse à recommencer ses coups de tête de 1840, et nous verrons beau jeu. Toute la sagesse de nos Sénateurs ne tiendrait pas longtemps contre les démonstrations outrecuidantes du secrétaire du Foreign Office. Encore une fois, nous n'avons pas à nous féliciter de la retraite de sir Robert Peel. Nous n'avons à attendre de ses successeurs que malveillance et brusquerie. Or, comme nous ne sommes pas gens à se porter de mauvais procédés, de quelque part qu'ils viennent, nos relations avec l'Angleterre qui ne sont pas déjà dans le meilleur état possible, courent grand risque de s'embrouiller d'une façon fort sérieuse.

Chronique Locale.

Le Conseil de la première municipalité a renvoyé à lundi prochain l'élection du collecteur de taxes sur les cafés, etc. en remplacement de M. Liautaud, décédé.

On a donné lecture d'une plainte portée par MM. Neville, Tourné & Co. contre M. Bossier, député wharfinger. Référée à un comité.

Après avoir pris connaissance de nombre de pétitions, etc. le Conseil s'est ajourné à lundi.

COUR CRIMINELLE.—F. Macias et E. Hanks, hommes de garde, ont été mis en accusation pour avoir frappé un garçon de buvette. Le jury n'a pu s'accorder sur le verdict.

James Farrell, accusé d'assaut et batterie, a été acquitté.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Thomas Wheelahan, accusé d'avoir escroqué $300 à M. Labat, sous de faux prétextes, a demandé à être envoyé devant la cour criminelle.

Elizabeth Tye a déposé une plainte contre son mari exposant que ce dernier l'avait menacé de la tuer, et lui avait même dit un jour qu'il boirait son sang. L'affaire sera examinée vendredi.

Nathan Burke a été arrêté hier, sous le soupçon d'avoir défoncé une malle à bord d'un navire et d'y avoir pris $50 et des habillements.

M. JOHN SLIDELL.—Il paraît, d'après les correspondances de Washington, que la nomination de M. J. Sidell a trouvé beaucoup de résistance dans le Sénat, attendu que ce choix est contraire à la Constitution des Etats-Unis, vu que M. Sidell était membre du Congrès lorsqu'il a été nommé. On parle aussi d'objections personnelles. Le correspondant du Baltimore American dit que "le Sénat n'a pas confirmé la nomination et qu'on choisira probablement quelque autre personne."

Le U. S. Journal, ancien Madisonian de Washington, vient, assure-t-on, d'être vendu à une coterie locofoco qui s'appuie sur l'influence de l'ouest. On croit que M. Allen du Sénat est du nombre.

Parlant du bruit qui a couru dernièrement sur des négociations entre la France et le Mexique tendant à changer la république Mexicaine en monarchie constitutionnelle, le Washington Union, journal officiel, dit "que, sans vouloir affirmer que ce bruit est sans fondement, il n'y pas un mot de cela dans les dépêches officielles, et que c'est au gouvernement des E.-Unis à veiller à ses intérêts."

BATIMENT ABANDONNÉ.—On lit dans le Charleston *Courier* du 23: "La barque *Basha*, capitaine Myers, allant de Boston à la Nouvelle Orleans, avec une cargaison de glace, a été abandonnée en mer le 21, par 32° de latitude nord, et 78° 40' de longitude. Elle avait été démâtée le 15, devant Carrysford Reef, dans un coup de vent. Il y avait douze pieds d'eau dans la calle lorsque le capitaine Myers l'a abandonnée pour passer à bord du brick suédois *Gotha*, qui vient d'arriver à Charleston."

INCENDIE A PHILADELPHIE.—Il y a eu le 18, à Philadelphie, un incendie considérable. Le feu a pris d'abord dans South wharves, au dessus de Walnut, dans le magasin de MM. Lewis & Sterling, qui a été brulé ainsi que celui de MM. Morris Wain & Co, Penrose & Baston, Lincoln, etc. La perte est considérable.

CONGRES.

19 janvier.—SENAT.—A l'ouverture de la séance M. Pennybacker annonce la mort de l'hon. William Taylor. Les résolutions d'usage sont adoptées et le Sénat s'ajourne.

Dans la CHAMBRE—Rien n'a été fait non plus. Les membres se sont réunis à midi pour assister aux funérailles de M. Taylor. Se sont joints à eux le Président, le vice-Président et les membres du Cabinet.—Après les cérémonies d'usage, la procession s'est formée à la Chambre et s'est rendue au cimetière du Congrès.

RHODE ISLAND.—La Législature du Rhode Island a clos sa session le 16 janvier. La Chambre a refusé de prendre en considération un bill tendant à l'abolition de la peine de mort, par un vote de 53 contre 9.

INDIANA.—Joseph G. Marshall, du comté de Jefferson, a été nommé candidat pour le poste de gouverneur par les whigs de l'Indiana.

Le 19, on avait reçu, à New York, par le navire *Liberty*, des nouvelles d'Angleterre jusqu'au 13, [illegible]

Le 19 de ce mois, [illegible]

En parcourant les vieilles chroniques de la Louisiane, l'idée nous est venue d'esquisser à grands traits les principales figures de notre histoire. Nous commençons aujourd'hui par la plus considérable d'entre elles.

GALERIE LOUISIANAISE.

ROBERT CAVELIER DE LA SALLE.

I

La France, dit-on souvent, est inhabile à coloniser. Sans examiner si les faits justifient cette assertion tranchante, il faut convenir pourtant qu'on doit à cette puissance les plus hardis explorateurs de l'Amérique sauvage. Le Père Allouez, le Père Marquette, Joliet, La Salle, Tonty et une infinité d'autres, ont fait des voyages qui, pour les fatigues, les privations et les dangers, semblent dépasser les forces humaines. La Salle s'est particulièrement distingué entre tous et l'on peut à juste titre le considérer comme le plus intrépide pionier de la civilisation en Amérique, et pour ainsi dire, comme le Christophe Colomb de la Louisiane. Pendant vingt ans, il poursuivit opiniâtrement l'idée de découvrir et de coloniser les vastes pays à l'ouest et au sud-ouest de la nouvelle France, pendant vingt ans il mena dans ce but la vie la plus active et la plus aventureuse, courut les plus grands dangers et mourut malheureusement à la peine, lâchement assassiné par quelques uns des siens, au moment où il pouvait considérer ses projets comme étant en bonne voie de réalisation.

Robert Cavelier sieur de la Salle, appartenait à une bonne famille Normande établie à Rouen. On a peu de détails sur sa jeunesse, on sait seulement qu'il fit chez les jésuites d'excellentes études et qu'il travailla avec un soin particulier les sciences physiques et mathématiques telles qu'on les enseignait à l'époque. Il paraît même qu'il fut destiné à l'état ecclésiastique et que, par suite, sa légitime passa à ses proches. circonstance qui rendait ses succès au Canada plus difficiles, y étant arrivé sans moyens pécuniaires et forcé de lutter contre les obstacles les plus vulgaires. Cependant son changement d'état reçut l'approbation de ses maîtres qui lui donnèrent les attestations les plus honorables.

Il vint en Canada en 1667. A le voir pendant plusieurs années se livrer exclusivement au commerce de pelleterie avec les sauvages, on n'aurait pas soupçonné la grandeur des idées qui roulaient dans sa tête. Néanmoins il est à remarquer qu'il poursuivait son commerce avec une prodigieuse activité, et, relativement à ses moyens, avec une audace peu commune. Pénétrant jusqu'aux frontières les plus reculées il y bâtissait des comptoirs, surveillait son trafic, et dirigeait lui-même ses canots sur les eaux rapides et périlleuses du St. Laurent. En communication presque constante avec les sauvages des rivages du lac Ontario et avec les Hurons, il apprenait d'eux leur langage, leurs mœurs et leur vie nomade et aventureuse.

On croyait alors dans le monde savant en Europe qu'il y avait quelque part à travers l'Amérique du Nord, un passage plus court que ceux déjà connus pour aller en Chine et au Japon. Sans aucun doute La Salle partageait ces idées que devait encore fortifier dans son esprit la découverte des grands lacs du Canada. S'il en fallait une preuve, on la trouverait dans le nom donné par lui à son comptoir de l'île de Montréal: *la Chine*.

Après le voyage de Marquette et Joliet, qui étaient descendus dans le Mississipi jusqu'aux Arkansas, (voir l'*Abeille* du 24 janvier) ses idées acquirent beaucoup plus de fixité. Il n'était plus possible de douter, après l'exploration de ces deux voyageurs, que le Mississipi ne se déchargeât dans le golfe du Mexique. Il n'y avait plus à chercher la Chine, à moins de supposer qu'on pouvait encore trouver ce fameux passage par les sources du Mississipi; mais il y avait à compléter la découverte et à coloniser un grand pays, et c'était encore une tâche de nature à satisfaire l'ambition la plus exigeante.

Pendant deux voyages successifs qu'il fit en France, en 1675 et 1677, il obtint, pour assurer mieux sa position et accroître ses moyens d'action, la souveraineté du fort Catarocoui ou fort Frontenac, situé à l'extrémité Orientale du lac Ontario à sa jonction avec le fleuve St. Louis, avec quatre quatre lieues du terrain qui l'environnait—plus *l'autorisation de découvrir la partie occidentale de la nouvelle France et d'y bâtir les forts*. Pour l'indemniser des grandes dépenses que devait coûter en vivres, en préparatifs et en présens aux sauvages, un pareil voyage d'exploration, dépenses laissées entièrement à sa charge, on lui accorda le privilège exclusif du trafic des *peaux de buffle*, "sauf avec les Hurons et autres indiens qui venaient habituellement effectuer leurs échanges à Montréal." Cette exception connue on voit amoindrissait singulièrement son privilège; mais outre qu'on ne pouvait pas lui sacrifier tout le commerce de Montréal, un privilège général eût infailliblement soulevé contre lui toute la colonie.

Après avoir obtenu ce qu'il demandait, M. de la Salle s'embarqua à la Rochelle le 14 juillet 1678, emmenant outre quelques émigrans un protégé du prince de Conti, M. le Chevalier Henri de Tonty, qui lui fut d'un grand service dans ses voyages. Il arriva à Québec le 15 septembre suivant et se rendit en toute diligence au fort Frontenac.

Quoique la saison fut déjà très rude on n'en travailla pas moins immédiatement aux premiers préparatifs du grand voyage. Mais combien il y avait à faire avant de l'entreprendre! La première chose à laquelle il fallait songer était de construire au-dessus du saut Ste. Marie (chutes de Niagara, une barque avec laquelle on pût facilement naviguer sur les lacs supérieurs. Et ce travail on l'entreprit au cœur de l'hiver, à plusieurs centaines de milles de toute habitation, au milieu des sauvages jaloux et mécontens de voir leurs forêts envahies par les blancs.

Un fort était encore nécessaire dans ces parages pour commander le passage on le fit.

Cependant la jalousie et le mauvais vouloir un peu sournois des sauvages n'étaient pas les seuls obstacles humains qu'eut à surmonter M. de la Salle. Son privilège, son audace, ses succès, la faveur dont il jouissait en France, lui avaient fait beaucoup d'ennemis dans tout le Canada, et ces ennemis ne négligeaient rien pour entraver ses desseins, soit en animant ses créanciers soit en envoyant des émissaires aux sauvages pour les irriter de plus en plus contre lui. Aux premiers on disait: "M. de la Salle "fait des dépenses énormes pour réaliser un projet irréalisable et qui, même, en le supposant réalisé, ne "l'enrichirait pas. C'est un visionnaire, un fou qui se "ruine, et vous ruine en même temps." Ils se gardaient bien de dire d'ailleurs, quoique ce fut la vérité, que la valeur seule du fort Frontenac et des terres qui en dépendaient valaient le double de toutes ses dettes, sans parler de ses autres valeurs mobilières suffisantes, et au delà pour désintéresser tous les créanciers: la haine et l'envie marchent rarement avec la bonne foi. Aux sauvages on disait: "qu'il n'était lié "avec leurs ennemis (toute peuplade sauvage avait "des peuplades ennemies) pour les détruire et que tout "ce qu'il faisait pour eux n'avait pour but que de les "tromper plus sûrement."

Ces accusations devaient faire une impression d'autant plus grande qu'elles semblaient être justifiées par les faits. Certainement M. de la Salle préparait une grande expédition d'exploration; ce fait était en quelque sorte notoire. Or, quiconque sort du sentier battu n'est-il pas réputé fou jusqu'à ce que le succès lui ait donné raison? Voilà pour ses créanciers. Voici pour les sauvages. Il établissait des forts en divers endroits, construisait de grands canots (des barques pontées) et parcourait constamment leur pays en tous sens. Pour des hommes méfiants comme les sauvages, en fallait-il davantage pour légitimer les soupçons qu'on voulait leur inspirer?

Les hardis coureurs de nuit avaient essayé de surprendre et de forcer ce noble logis dont la porte leur avait été ouverte par un gardien infidèle qui avait disparu, et nos hommes, croyant sans doute faire belle et bonne prise, s'étaient glissés dans la maison. Heureusement deux des écuyers du gaugrave, Mathias, l'habile archer, et un autre nommé Frédéric, avaient résolument défendu la porte de la chambre de leur maîtresse contre les clercs de Saint-Nicholas, au visage barbouillé de suie et de fumée. Ceux-ci, lassés et furieux de cette résistance opiniâtre, avaient mis le feu au logis. Mais le bruit des cloches lancées à toutes volées par les sonneurs, aux premières lueurs de l'incendie, les avait bientôt forcés à lâcher pied.

Les premiers bourgeois et étudians qui accoururent trouvèrent le comte Othon déjà occupé avec quelques-uns de ses familiers à arrêter les progrès du feu, et apprirent qu'il avait été blessé en voulant s'opposer à la fuite des incendiaires. Son manteau était taché de gouttes de sang. Du reste, il ne voulut pas se retirer que la châtelaine d'Herminsberg ne fut en sûreté, et il la fit conduire dans un palais qu'il venait d'élever tout récemment à un angle de la grande place, faisant face au château.

Cette téméraire et insolente tentative engagea sans doute le franc-comte à prêter une attention plus sérieuse aux plaintes des gens de Dethmold, qu'il avait jusque-là obstinément traitées de balivernes, et il déclara qu'il allait mettre ordre à ces odieux guet-apens, et que les coupables, quels qu'ils fussent, n'échapperaient pas à sa justice.

Le lendemain même, en effet, par un radieux soleil, un héraut d'armes, escorté de clairons et de cymbaliers, s'avançait triomphalement vers la place de Dethmold, et un grand concours de peuple affluait autour de lui.

Quand il trouva la foule suffisamment nombreuse, il fit signe aux clairons de cesser leurs fanfares, et déployant un parchemin, il lut un édit du franc-comte dans la teneur suivante:

"Sont ainsi faite la justice de monseigneur Othon, franc-comte de Lippe, duc de Gueldres et seigneur de Juliers.

"A toutes gens de la bonne ville de Dethmold, salut. Sur les plaintes des bourgeois et chefs de métiers, le haut et puissant comte Othon se charge de la sûreté de la ville.

"A partir de ce jour, tous les habitans devront laisser leurs portes ouvertes de nuit."

Un frémissement de surprise courut dans la foule à ces mots.

"Et cela, poursuivit tranquillement le héraut, afin que nul traître ne puisse donner mystérieusement asile aux ribauds qui font tapage et violence dans les rues de Dethmold, afin que les meurtriers et les larrons puissent être poursuivis dans leurs retraites secrètes sans que les perquisitions des gens du franc-comte soient arrêtées par aucun obstacle, et afin que les bourgeois, étudians ou artisans attaqués trouvent aussitôt aide et secours dans les logis ouverts au lieu du silence qui répond seul à leurs cris de détresse et de l'abandon qui les laisse agonisser en arrosant de leur sang la porte fermée d'une maison.

"Nul habitant de Dethmold ne devra, qu'il soit noble ou bourgeois, sous peine de mort, s'opposer par cris, menaces ou violence, aux exécuteurs et justiciers secrètes des gens du franc-comte. Les chevaliers seuls auront droit de garder en leur logis la dague, le poignard et le glaive...."

—Mais c'est nous désarmer! interrompit alors un étudiant.

—Et nous livrer sans défense à ces oiseaux de proie de la nuit! s'écria le maître de la corporation des forgerons.

—Monseigneur Othon est-il devenu fou? demanda l'écuyer Mathias, qui était mêlé à la foule.

—Silence! cria le héraut d'armes d'une voix menaçante. Puisque les gens de Dethmold ne savent pas se sauvegarder eux-mêmes, notre gracieux seigneur se charge de ce soin, et vous, qui que vous soyez, comme des lièvres qu'on écorche. Ecoutez donc la fin de l'édit.

—Ecoutons! silence! dirent quelques voix.

Le héraut d'armes reprit au milieu de ce silence contraint et mécontent:

"Monseigneur le franc-comte a juré en bonne ville en vingt-quatre veilleurs, qui seront gardiens par vingt-quatre veilleurs de la nuit. Les susdits seront armés d'un bâton ferré et munis chacun d'une torche et de corne. Ils seront soldés par la ville au moyen d'une augmentation d'impôt sur le droit de ban. Chacun d'eux parcourra toute la nuit son quartier, criant les heures et le temps qu'il fait, nuages ou étoiles, pluie ou gelée, clair de lune ou brouillard. Si tout est calme, il en avertira les bourgeois par ces deux mots: *Priez et dormez!* S'il y a incendie ou malheur, il les réveillera au son de sa trompe. Si le veilleur rencontre un homme suspect, il l'arrêtera, et dans le cas où cet homme résisterait et que le veilleur eût besoin d'aide, il sonnera de sa trompe et les bourgeois lui prêteront secours; il arrêtera, ou mieux, afin d'être sûre que le signal continuera à se faire entendre en débouchant par toutes les issues; chaque veilleur sera réveillé dans un mur vivant et retenu. Les bourgeois, les défense expresse est faite aux bourgeois, artisans ou étudians de sortir de leur logis, sous la peine. C'est que les mauvais garçons."

—Vive le franc-comte Othon! s'écrièrent alors quelques bourgeois prudens, tandis que [illegible] apprentis accouraient à la tête d'un air de doute et de mécontentement:

—*Je ne sais*, dit tout haut Mathias, mais j'aimerais mieux avoir le droit de voir clair dans mes affaires et de me défendre moi-même contre ces maraudeurs de ténèbres.

—Enfin, voici la dernière clause de l'édit, poursuivit le héraut.

"Toute fille ou femme arrêtée dans les rues et les places de Dethmold après le couvre-feu devra désormais pour cette nuit la servante des veilleurs. Pendant leur repas de l'aube, elle sera tenue de leur à leur santé, après avoir versé elle-même le vin dans les coupes; au nappe, de s'asseoir à leur table, à la droite du capitaine de la nuit, et de chanter avec eux et chœur le refrain des veilleurs. La suivante ne pourra au lever du soleil, être réclamée par son père, son mari ou son frère, fut-elle fille, femme ou sœur d'un des gentilshommes de la nuit. Ces derniers se soumettront, par serment, à la loi commune. J'ai dit."

Cette dernière clause fit éclater à la fois des rumeurs dans la foule, malgré les murmures de Mathias et de quelques artisans, et ce fut au milieu de bravos et joyeuses acclamations que le héraut se retira au bruit de ses clairons et de ses cymbaliers.

Cependant à la même heure, dans le château de Dethmold, monseigneur Othon réunissait à sa table les plus intimes de ses familiers, courtisans et favoris qui avaient été les complices de sa vie déréglée, de ses excès et de ses brigandages passés.

Au milieu du repas, quand les esprits furent un peu échauffés par les fumées du vin, le comte communiqua la teneur de l'édit et leur annonça qu'à de précieux privilèges seraient attachés au titre de veilleur de nuit.

Les convives poussèrent d'abord tous surpris de la décision du franc-comte et se regardèrent avec l'air d'étonnement de gens qui ne comprennent pas.

Le chevalier Walter de Thaun prit le premier la parole et s'écria:

—Par les cornes du diable! est-ce donc un jeu, seigneur comte? A qui donc avez-vous l'intention de faire compère les devoirs aux veilleurs ou à vos fidèles serviteurs?

Othon de Lippe posa un doigt sur ses lèvres, et répondit un instant après:

—Silence, imprudent! on pourrait t'entendre.

—Puis il continua en souriant:

—La preuve que je ne veux point de mal aux veilleurs, messires chevaliers, c'est que j'ai l'intention de vous conférer à vous-mêmes ces vingt-quatre charges; comprenez-vous maintenant?

Tous les chevaliers battirent des mains et remplirent leurs coupes.

—Il est bien entendu, poursuivit Othon, que vous serez tenus, messires, à remplir les fonctions de veilleurs que les nuits où il me plaira de vous convoquer pour quelque joyeuse expédition. Vous vous ferez remplacer les autres nuits par vos écuyers et vos pages.

Les convives se levèrent d'un mouvement unanime, et, saluant le comte, vidèrent les coupes à sa santé.

A ce moment même, le gaugrave Conrad de retour d'Herminsberg, entrait dans la salle.

Othon lui fit un excellent accueil, le força à boire dans son hanap en signe d'amitié maternelle, et, lui parlant avec intérêt du singulier événement de l'avant dernière nuit, lui raconta les mesures prises pour la sûreté intérieure de la ville; puis il le pria d'accepter, avec son dévouement habituel à la chose publique, la charge d'un des vingt-quatre veilleurs.

Conrad se prêta de bonne grâce à la fantaisie de son seigneur, et ne s'aperçut pas du sourire étrange qui se dessina sur les lèvres d'Othon lorsque ce dernier lui fit prêter le serment exigé de chaque veilleur de la nuit.

Il annonça ensuite au franc-comte qu'il avait rassemblé tous ceux de ses vassaux en état de porter les armes, et qu'il était prêt à partir pour mettre obstacle aux rapides progrès de Rodolphe de Souabe.

Othon le félicita de son activité et de son ardeur guerrière pour la cause de l'empereur légitime; puis ils s'entretinrent à voix basse des détails de l'expédition, et il fut convenu que Conrad partirait deux jours après.

Ces deux jours s'écoulèrent comme un rêve pour le jeune gaugrave d'Herminsberg, comme un siècle de tortures pour le comte de Lippe.

Quand à Irène Colonna, elle habitait le château de Dethmold et passait publiquement pour la favorite du comte, qui lui faisait espérer et entrevoir dans l'avenir une union possible, maintenant qu'il avait renoncé à ses projets ambitieux. Elle attendait, mais elle se défiait.

Le gaugrave partit enfin à la tête d'une troupe de chevaliers, de gens d'armes et de vassaux, montant à deux mille hommes, avec lesquels il comptait inquiéter ou surprendre l'armée du nouvel empereur.

Le lendemain le comte Othon se rendit à la nouvelle maison qu'habitait la châtelaine d'Herminsberg, mais il ne fut pas admis à la voir. Les femmes de Bertha répondirent qu'elle avait fait vœu de vivre dans une solitude absolue tout le temps que durerait l'absence de Conrad.

Othon devint pâle en essuyant ce refus, mais il se retira sans insister et sans proférer aucune plainte.

—L'heure viendra bientôt où cette porte devra être ouverte, pensa-t-il. Que Bertha m'aime ou qu'elle me haïsse, peu m'importe; mais il faudra bien qu'elle m'écoute!

EMANUEL GONZALES

La suite à demain.

FEUILLETON.

LES FRANCS JUGES.

(Voir l'*Abeille* du 20 au 28 jan.)

IX.

LES VINGT-QUATRE VEILLEURS DE LA NUIT.

Nul ne sera surpris qu'à la suite de la scène terrible que nous avons racontée dans le chapitre précédent, et qui s'était si heureusement dénouée, le gaugrave d'Herminsberg fut devenu le favori du comte Othon.

Ce dernier ne pouvait se séparer de Conrad et s'était presque montré irrité qu'il n'eut pas voulu accepter l'hospitalité en son château de Dethmold, et qu'il eût voulu demeurer dans la ville.

Les noces des heureux fiancés furent célébrées avec une magnificence inouïe aux frais du comte de Lippe, et les réjouissances qui suivirent cette fête durèrent plus de deux semaines. Les bateleurs qui faisaient métier de montrer des ours et de curieuses bêtes filles domptées, les minnesingers, les chanteurs de ballades, les bohémiens diseurs de bonne aventure, toute cette plèbe nomade accourut de cinquante lieues à la ronde.

Les danses en plein vent, les prix décernés par monseigneur Othon, pour le tir de l'arc, les festins publics, dont les quatre fontaines de la place fournissaient le vin avec une libéralité inépuisable, les courses à pied et les courses en sac sur des œufs, tout ce débordement de joie mit la ville en liesse.

Il y eut un tournoi dont la châtelaine d'Herminsberg fut proclamée reine, grâce à la courtoisie du franc-comte et de ses chevaliers. Tous les mendians de Dethmold prirent place à un festin où ils furent servis par le bourgmestre et les maîtres de corporations de la ville. Une grâce entière fut accordée aux serfs fugitifs du gaugrave. Enfin Othon parvint à obtenir le surnom d'un seigneur clément et généreux et à faire oublier toutes ses fautes passées. C'était à ne pas le reconnaître, et Conrad ne tarissait pas en éloges sur cette merveilleuse transformation.

Nous devons néanmoins avouer que pendant ces fêtes mêmes quelques sourdes rumeurs coururent parmi les bourgeois à l'endroit d'excès qui accompagnèrent souvent les réjouissances populaires, à la faveur desquelles toutes sortes de gens sans aveu s'introduisirent dans les villes. Mais les habitans de Dethmold se plaignaient cette fois de désordres plus singuliers et plus graves que la tolérance des fêtes publiques n'en comporte d'ordinaire, et qui troublaient la tranquillité des nuits.

D'honnêtes bourgeois attardés avaient été attaqués, battus et dépouillés de leurs manteaux et de leurs escarcelles par de jeunes fous probablement ivres. Des femmes respectables et des jeunes filles avaient été insultées sous les yeux de leurs maris et de leurs pères, et lorsque ces derniers avaient voulu les défendre, ils avaient été frappés de coups de couteaux et de poignards.

On attribua d'abord ces méfaits aux bandes de bohêmes attirés par les fêtes et à quelques étudians turbulens; mais lorsque le calme commença à renaître dans la cité, les désordres nocturnes ne cessèrent pas et l'on commença à réclamer une surveillance [illegible] que celle des patrouilles d'archers du franc-comte, qui ne mettaient jamais la main sur aucun des coupables, et les bourgeois et les artisans de Dethmold demandèrent à leur tour de former une garde pour la sûreté intérieure de la ville.

Cette requête n'avait pas encore obtenu de réponse de monseigneur Othon lorsque arriva un événement qui le força de s'occuper sérieusement de réprimer ces prouesses nocturnes des brigands.

Comme on apprenait chaque matin avec une terreur nouvelle quelque des formidables et mystérieux coureurs de nuit avaient commis quelque étrange violence, enlevé une femme ou blessé un homme, les bourgeois et les artisans avaient pris le parti de se barricader dans leurs maisons ou de ne plus sortir qu'armés à la nuit tombée. Cette prudente résolution, les bravaches [illegible] n'ayant plus si beau jeu avaient considérablement diminué le nombre de leurs expéditions. [illegible] tous les habitans furent réveillés par le [illegible] de l'église, et lorsqu'ils accoururent [illegible] la place, ils virent une maison qui brûlait [illegible] où la châtelaine d'Herminsberg de[illegible] attendait le retour de Conrad, qui [illegible] vassaux pour les conduire avec lui [illegible] contre Rodolphe de Souabe.

Messieurs les Editeurs,—[illegible] dans les colonnes de votre estimable journal, que M. CYPRIEN PITRE, cédant à la sollicitation de ses nombreux amis, consent à se porter candidat à la place de RECORDER de la Première Municipalité, pour la prochaine élection. Il serait superflu de signaler ici les qualités qui rendent notre concitoyen si éminemment digne de ce poste élevé. Rappeler sa popularité, sa modestie que rehaussent davantage et font briller d'un nouveau lustre, ses vertus et ses talents, serait prendre un soin dont nous pouvons nous dispenser, car notre concitoyen est trop avantageusement connu de notre communauté qu'il a harangué dans des temps de politiques dangers et de calamités nationales, de sa parole énergique et forte pour qu'il soit nécessaire d'exalter ses droits à la faveur publique. Nous n'ajouterons plus qu'un mot, c'est que notre concitoyen, qui est un stoïque démocrate et un homme du progrès, est tellement pénétré de son droit au suffrage du peuple, qu'il ne se soumettra à aucune convention.

Une Avalanche de Votans.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur des consignations de sucre, mélasse, café, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou Agnero & Buchanan, à St. Louis.

GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co.,
20 déc. 64 Tchoupitoulas.

GINGEMBRE AFRICAIN—100 sacs, à vendre par
13 janv. NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Elizabeth, Barclay, Liverpool,	McDowell & Peck
Navire Provincialist, Williams, Liverpool,	T Rogers
Navire Rialto, Chase, Boston,	L H Gale
Barque Helton, Hood, Boston,	J P Whitney & co
Barque Lady Constable, Garbutt, Liverpool,	P Maxwell
Barque Evening Star, Hannah, Liverpool,	P Maxwell
Barque Sharon, Lucas, Havane,	J Alexander
Barque Tecumseh, Ripley, New-York,	Fosdick & Bro
Brick Poda, Sawyer, Havane,	C Deake & co
Brick Vancouver, Drinkwater, Matanzas et un marché,	Andrews & Dewey
Brick Ottoman, Hammon, Boston,	Ricker & Pearson
Brick Nancy Pratt, Stevenson, Thomaston.	
Brick C H Appleton, Bradford, Havane,	Wood & Simmons
Brick Loretto, Henderson, New York,	F P Beck
Brick John A Lancaster, Loveland, Richmond et Norfolk,	capitaine
Goel Sarah, Harrison, Aransas,	capitaine
Steamer Montezuma, Kelly, Mobile,	capitaine

ARRIVÉS.

Barque Adeline, Lincoln, de Boston.
Barque Louisa Bliss, Creighton, de Thomaston.
Brick Oceana, ———, de Philadelphie.
Brick Kedron, Carney, de Thomaston.
Brick Euphemia, Gowen, de Kingston.
Steamers Queen of the West, Berkshire, Cincinnati.
Western Belle, Dickinson, de St Louis.
Mermaid, Goodrich, de Vermillionville.
St Mary, Muggah, des Attakapas.
Rainbow, Belleck, de Bayou Sara.
Cote Joyeuse, Bronaugh, d'Alexandrie.
Independence, Littleton, de St Louis.
Huntsville, Wilson, Florence et Tuscumbia.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.

DATES.

New York	janv 19	Liverpool	dec 13
Washington	janv 20	Havre	dec 11
Charleston	janv 23	Mexique	jan 5
Texas	janv 11	Havane	jan 19

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL.		D'AMERIQUE
Hibernia, Ryrie	janv	1 fév

La grande vente de Vins, Liqueurs, Cigares, &c. par Beard, Calhoun & Co sera continuée aujourd'hui, à 4 heures et demie.

Les choix de vieux vins de Madère, Sherry, Champagne et Claret seront vendus les premiers, et à midi, la vente des cigares et liqueurs commencera. Les négocians, propriétaires d'hôtel et amateurs qui ont besoin de remplir leurs caves ne rencontreront peut-être jamais une aussi belle occasion.

Plusieurs lots de vieille eau de vie seront vendus en même temps.

PAIN EXTRACTOR DE CONNELL.—Le public doit savoir et ne pas oublier que c'est le Baume de Connell (Pain Extractor) vendu au No. 30, rue Poydras, depuis plusieurs années, par A. K. Rumsey, (autrefois Comstock & Rumsey,) qui n'a jamais manqué de produire d'excellens effets dans les cas de brûlures, éruptions, blessures en cuisine ou nouvelles, humeurs scrofuleuses, maux d'yeux, érésipèles, enflures, hémorrhoides, &c. &c. et que c'est un remède souverain dans les cas d'inflammation d'intestins.
27 jan—3

REMEDE POUR L'EXPIANCE.—ECOUTEZ LA PRESSE DE NEW YORK.

"L'extrait suivant est tiré de l'*American*, auquel nous ajoutons notre propre témoignage.

"M. Dalley qui a récemment inventé le REMEDE MAGIQUE pour les brûlures et les maladies cutanées de toute nature, bien qu'il offre point comme une panacée universelle, il fera sa fortune—en toutefois il cesse de le donner gratis. Quand un remède a produit de merveilleux effets et tout le sien, il est temps de faire payer ceux qui ont les moyens. Si la FACULTÉ MEDICALE n'emploie point ce remède dans les cas de brûlures, elle est coupable d'inhumanité. Qu'on me [illegible] voie ce que nous avons vu, et il sera convaincu qu'il n'existe aucun charlatanisme dans ce remède."—N. Y. Express.

N. B.—Il n'existe d'autre REMEDE MAGIQUE véritable que celui qui porte la signature écrite de H. DALLEY sur l'enveloppe de la boîte.

Les apothicaires et marchands de la campagne peuvent en obtenir à des termes libéraux.

Vendu au dépôt du Bud. de Dalley, No. 131, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.
27 jan—3

Le navire LOUISVILLE, capitaine Hunt, de New York, est maintenant en décharge et on recevra les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et frais.
28 jan. JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, partira pour Bayou Sara, la côte et les ports intermédiaires, arrivera aujourd'hui et repartira jeudi 29 courant, à 10 heures du matin.
W. H. AVERY.

Les consignataires par le navire EMILY TAYLOR, de Liverpool, sont requis de faire leur entrée en Douane, sans quoi leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
27 jan. HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

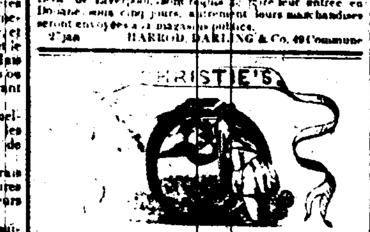

BAGUES GALVANIQUES.
Fluide Magnétique.

CETTE découverte remarquable qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord [illegible] pour la première fois aux [illegible] la Nouvelle Orléans, [illegible] le pouvoir mystérieux du Galvanisme. [illegible] Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide Magnétique [illegible] guérir en quelques heures [illegible] Ces bagues ne [illegible] aucun inconvénient [illegible]

Ceintures, bandes, bracelets galvaniques.

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas [illegible]

Fluide Magnétique de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs accessoires [illegible]

Emplâtre galvanique pour fortifiant, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison Guion & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et que seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv.—1m

AVIS
AUX AMATEURS DE DAGUERREOTYPE.

LE soussigné a reçu dernièrement de France et d'Allemagne, des instrumens pour le Daguerreotype, ainsi que tous les accessoires qui servent à la perfection de cet art. On trouvera constamment chez lui, tous les produits chimiques servant aux préparations; le tout à des prix très modérés.
L. LANGLUMÉ,
29 jan—1m No. 119, rue de Chartres.

PATATES POUR SEMENCES—100 barils, du Nord, à vendre par
E B KEEP.
29 jan—2 18 Poydras.

OIGNONS—50 barils du Nord, à vendre par
29 jan—2 E B KEEP, 18 Poydras.

MAISON A LOUER à Lafayette.—Une belle maison à deux étages, récemment finie, avec galerie au premier et au rez-de-chaussée, un petit jardin en face, citernes, etc., située rue Seconde, entre Levee et Rousseau. Possession sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
29 janv.

GRAINES de Tabac, garanties récolte de 1845—Graines de tabac de la Havane et de Turquie à vendre en lots à la convenance des acheteurs, au magasin de
Wm. DINN,
29 janv. 11 Commune.

CARTES A JOUER—A vendre par le soussigné, 4 grosses cartes à jouer, françaises, de Brognise, première qualité; 6 do do do seconde qualité; 2 do do de jeux de piquet, 32 cartes, ordinaires; 10 do do allemandes, première qualité, 10 do do américaines, do do; 2 do do espagnoles, fines.
VICTOR HEBERT, libraire,
29 jan. 149, rue de Chartres.

CHAMPAGNE—Pour clore une consignation—Le soussigné offre à vendre 15 paniers de vin de champagne première qualité, de la marque G. C. Pagnot, propriétaire à Pierry.
VICTOR HEBERT, libraire,
29 jan. 149, rue de Chartres.

SUIF—40 barils et 19 barriques suif de première qualité, actuellement en débarquement du steamboat Western Belle, de St. Louis, à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
29 jan. 60, Camp.

GRAISSE—100 barils graisse forme No. 1, en débarquement du steamboat Western Belle, de St. Louis, à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
29 jan. 60, Camp.

JAMBONS—50 tierçons jambons enveloppés et en sacs, passés au sucre, disposés expressément pour les familles et les hôtels, à vendre en lots de convenance, par
JAMES E. WOODRUFF,
29 janv. 60, Camp.

FARINE—1500 barils farine des moulins de la ville de St. Louis, marque réputée "Washington," à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
29 janv. 60 Camp.

EAU-DE-VIE—5 demi-pipes vieille eau de vie d'Otard, Dupuy et Seignette, en magasin et à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
29 janv. 60 Camp.

BEURRE—12 barils beurre de Goshen, en magasin et à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
29 jan. 60, Camp.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Talma, Aleoto et Amelia, de Bordeaux:
20 barriques de vin rouge, St. Julien Médoc,
40 do do St. Emilion.
EDOUARD LARRONDE,
24 janv. 85, St. Louis.

VIEUX COGNAC SUPÉRIEUR—13 quarts de pipes Castillon, de 1825; 8 demi pipes idem; 77 quarts de pipes idem, de Ph. Godard [illegible] tout ayant droit au debenture, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
21 jan. 17 et 19, St. Louis.

BOUTEILLES—80 paniers bouteilles vin, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
21 jan. 17 et 19, St. Louis.

ABSINTHE—50 caisses absinthe Suisse, [illegible] Dubied père et fils, de Couvet, à vendre par
EUG. ROCHEREAU [illegible]
21 jan. 17 et 19, [illegible]

SARDINES—[illegible] caisses et demi [illegible] de A. Canonne de Condé & Martin, de [illegible] vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
21 jan. 17 et 19, [illegible]

ROOMS de Chenelon—[illegible]

AVIS—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique aura lieu dans les bureaux de M. A. Gordon, rue Bienville, le mardi, trois mars prochain de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., pour élire cinq Directeurs de la dite Compagnie, pour servir pendant une année, conformément à la 5me section de la charte. Nlle. Orléans, 27 janvier 1846.

A. GORDON,
G. MUSSON,
L. T. PRESTON, Commissaires.
L. MILLAUDON,
JACQUES TOUTANT,
29 jan—3w

AU PUBLIC.

AYANT acquis la certitude qu'à la vente de cigares faite à l'encan par J.T. Laborde le 13 du courant, l'on s'est servi de mon nom pour adjuger divers lots de cigares, je préviens le public que je n'ai pris d'arrangemens avec personne pour le faire; que je n'ai pas même assisté à cette vente, ni n'ai autorisé qui que ce soit à emprunter mon nom pour se faire adjuger des cigares—Et comme on a pu le faire dans le but de me nuire dans mon genre d'affaires, je préviens le public que les cigares que j'ai en vente sont importés par moi directement des manufactures de la Havane.
J. N. RICULFI,
29 janv—3 17, Commune.

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire des affaires généralement par commission, sur les comestibles, en cette ville, sous la raison de RICHARD HAGAN & Co. au magasin No. 13, Canal-Street Row.

Nlle. Orléans, 29 janvier 1846.
RICHARD HAGAN.
A. SIDNEY ROBERTSON.
29 janv—3o ALEXANDER STUART.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au premier lundi de mars prochain, pour la construction d'un greffe à l'épreuve du feu, d'une maison de Cour et d'une prison, conformément aux plans déposés au bureau du juge de la paroisse St. Jean Baptiste et aux résolutions du jury de police de cette paroisse. Ces soumissions devront être adressées au président dudit jury de police.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 27 janvier 1846.
LUDGER PERRET,
29 janv—3 Greffier du Jury de Police.

CHAUVIN & LEVOIS, 68, rue de Chartres.—Viennent de recevoir par les navires Nashville et Brahma, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre—2 caisses mérinos noir 5/4 et 6/4, Paturle, Lupin & Co. 6 caisses coutil fil, nouveauté; 2 do cotonnade nouveaux dessins, 2 do do laine, pour printemps; 1 do chaussures couleur Mulhouse; 2 do guinghams à carreaux; 1 do mouchoirs façon Madras; 1 do lustings noir, nos. assorties; 1 de taffetas [illegible]; 2 do chapeaux paille pour femmes, gypsie, paris, etc; 3 do do paille pour hommes, bords doublés; 4 do [illegible] bordeaux; 5 do do do pour enfans, 3 do do [illegible]; 30 do do feutre gris pour hommes [illegible] barège vert, noir [illegible] blanc, 2 do barège Deadema, Floride, etc; 2 do [illegible] nouveauté, 1 do écharpes barège unies et [illegible], 1 do crêpe blanc, bleu, cerise, paille et noir; 1 [illegible] et mitaines filet, soie et fil d'Ecosse, 1 do rubans satin et taffetas, No 1 à 12, 1 do ombrelles assorties, 1 do parapluies soie, 24, 26, 28, 30 et 32 pouces, 3 do pommade crème de Perse, 1 do poudre assorties d'odeurs.

Continuellement en magasin, les articles suivants.

[illegible] crinoline, corsets sans coutures et autres, foulards, bourses coton et soie, lacets assortis, rubans fil, [illegible] métal, os et autres, soie à coudre, bretelles, [illegible] à broder, canevas, bas et chaussettes coton, cravates soie et taffetas, cols et bonnets brodés, gants de [illegible], plumeaux, peignes ivoire, écaille, corne et buffle, brosses à dents, à tête et à ongles; parfumerie, &c. &c.
27 jan

A vendre par les soussignés
Vin Rouge, 200 barriques de 21 à $50.
Vin blanc, 100 bls Haut Sauterne et Barsac.
Vin en caisses, 500 caisses diverses qualités de $2 25 à $4.
100 " vin blanc Sauterne et Barsac.
25 " Haut Preygnac très supérieur.
50 " vin rouge véritable G. Larose.
100 " " Haut Brion.

Fine Eau de Vie, 100 caisses cerises, prunes, et abricots.

Liqueurs, 130 caisses surfines et superfines de Bordeaux, 125 caisses curaçao, marasquin, Crême de thé, Dantzick, Gunolet, Rosolio et eau verte.

50 paniers anisette superfine.

Assortiment 75 caisses de diverses marques et qualités.

Kirsch 50 caisses	do	do
Cognac 25 quarts de pipes do		do
Sardines 1500 boîtes à l'huile, de Jos. Peneau de Nantes		
1000 demi boîtes do		ditto
Fromage 25 caisses au jus,		ditto
Petits Pois 100 boîtes et demi boîtes,		ditto
Capres 100	ditto	ditto
Pâtés Truffés 100 demi et quart de boîtes,		ditto
Haricots verts 10 caisses au jus,		ditto
Vinaigre 15 barils.		

Champagne 250 paniers diverses marques entr'autres celle de Crème Rouge, Sillery mousseux.

Bourgogne 25 caisses Romanée et Chambertin.

Vin du Rhin 30 caisses diverses marques.

Vins de Sicile, Porto, Madère, Sicile et Ténériffe.

Liqueurs du pays, 100 barils vieux whiskey, Monongahela, [illegible] eau-de-vie de pêches, genièvre, cognac, rhum, &c., &c.

[illegible] un bel assortiment de figues de Smyrne, raisins de Malaga et de Corinthe, amandes à la dame [illegible]

[illegible] 50 paniers d'une grosse.

Bouchons, 50,000 de diverses dimensions et qualités.
LOREILHE & Co., enc. Royale et Douane.

MARCHANDISES en fil—Les soussignés ont en magasin et recevront régulièrement un assortiment général de toiles en fil, des meilleures manufactures, des dimensions suivantes: 7/8 et 4/4, toile à draps, 5/4 et 6/4 toiles à draps, 5/8 et 7/8 long lawns, 7/8 et 7/4 linons, mouchoirs, bretagnes, platilles, linon à vêtements, à chemises, et à cordonnier, &c. &c. à vendre par lots de convenance aux termes raisonnables par VANCE & LEEPER.
24 Bienville.

ON a besoin dans une pension de Demoiselles, d'une bonne cuisinière. Une française ou une allemande parlant le français ou l'anglais serait préférée. S'adresser au No. 86, rue de la Douane.
27 jan—6

EAU DE VIE MAGLORY 1835, à vendre, au débarque ment du Talma, par les soussignés.
J. & J. TARDOS, 7 Conti.
29 janv

BOTTES, Souliers et Brodequins—133 caisses en débarquement du navire Louisville et de la barque Mary Broughton, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane.

CHARBON A DIX ESCALINS le Baril—1000 barils charbon Pittsburg supérieur en gros morceaux sur [illegible] le rail-road Pontchartrain. Ce charbon [illegible] dans l'espace de trois jours [illegible] livré, jusqu'à cette époque.
29 jan—3

EN magasin et en débarquement de la barque Mary Broughton.

[illegible] 4000 gallons, épurés et raffinés [illegible] 1500 gallons, cuite; huile de tanneur, 70 barils [illegible]; chandelles, 500 boîtes New Bedford et [illegible] 300 do de l'Etoile [illegible] 3000 do de [illegible] Ch. Hunt; 100 do No 1 T. Good. The 100 [illegible] bouchons et poudre à canon, 1000 [illegible] 4 barils Nos. 5 extra; 100 [illegible] do noir anglais, à vendre par
LEONARD STURTEVANT & Co.,
29 jan 12, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
29 jan 32, Vieille Levée.

GOMME—5 sacs, venant de Vera Cruz, à vendre par
J. M. CABALLERO,
32, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—[illegible] quarts de Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
29 janv 32 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de Cigares de la Havane, marques de choix, à vendre par
J. M. CABALLERO,
29 janv 32 Vieille Levée.

RIZ—50 barriques excellent riz, en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
29 janv 80, Magasins.

HUILE—80 barriques huile pure de baleine, pour l'hiver, 30 barils et barriques huile do épurée, pour l'hiver, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
29 janv 80, Magasins.

CIDRE—100 barils cidre de Newark, venant d'être débarqués et à vendre par WOOD & SIMMONS,
29 janv 80, Magasins.

BRANDY et genièvre du pays—150 barils, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
29 janv 80, Magasins.

SACS empîtres—10 milliers sacs, à vendre à l'arrivée, par
HARROD, DARLING & Co.
29 janv 49 Commune.

VEAUX VERNIS de Nys & Co.—25 douzaines veaux vernis de Nys & Co, première grandeur, en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par
O TALAMON, 44 Chartres.
28 jan

MERINOS ET COUTIL Français—300 pièces coutil et 50 pièces mérinos noir en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par
O TALAMON, 44 Chartres.
28 jan

OMBRELLES—150 ombrelles nouvelles, en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par
O TALAMON, 44 Chartres.
28 jan

MOUCHOIRS—150 douzaines mouchoirs madras, en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par
O TALAMON,
28 jan 44 Chartres.

JUPES CRINOLINE—20 douzaines jupes crinoline, en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par
O TAMAMON,
28 jan 44 Chartres.

SUIF—17 barils, en débarquement du steamer Prairie Bird, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
28 jan 60 Camp.

FARINE—1500 barils, des moulins de St. Louis, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
28 jan 60, Camp.

BEURRE—10 fréquins beurre de Goshen, en débarquement du navire Franconia, et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins.
28 jan

EPICES—400 ballots Poivre, Piment, Gingembre en racine, clous de girofles, Casse, Muscade, &c. quelques-uns en remise de droits (drawback), à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins.
28 jan

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

GROS maquereaux No. 1—50 barils en débarquement du Mary Broughton, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

HUILE de baleine blanchie pour l'hiver—5 barriques et 5 barils, en débarquement et à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

HUILE d'éléphant—18 barils en débarquement du Mary Broughton, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

EN débarquement du navire Franconia—60 frequins beurre de Goshen, 100 paquets blé noir, 2000 rames papier de paille, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

GROS harengs écaillés—300 caisses, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

CRAMBERRIES—40 barils, demi et quarts de barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
28 janv 49, Commune.

REÇU par les derniers arrivages de France et de New York et à vendre par les soussignés:
150 pièces Listados assortis;
50 douzaines Chemises gingas;
50 " Chemises devant toile, bon marché
50 " do do petits plis de mode,
100 " do de couleur, nouveau genre,
300 " Bretelles de toute les genres; ainsi que foulards, mouchoirs batiste, chaussettes, gants, cravates, écharpes, &c.
LOISON & SILVESTRE,
28 jan 38, rue de Chartres.

EN magasin et à vendre par les soussignés:—200 caisses absinthe suisse, 40 do kirsch, 40 do curaçao, 10 do vermicelli, 20 do eau verte, 100 paniers assorties, 20 do noyau—250 paniers huile, [illegible] bouteilles, 15 ditto [illegible] bouteilles, 20 paniers bouteilles vides, 150 caisses [illegible] à vendre par
[illegible] LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres.

J. F. [illegible] & Co., [illegible] ET MARCHANDS [illegible] Levée, ont constamment [illegible] *Vins, Liqueurs, &c.*,

[illegible]

DIVERS—Vins français, claret, St. Emilion et autres marques, en barriques et caisses et de différens prix, Château Margaux, &c. vin blanc cognac en barils, liqueurs, curaçao, Marasquin, fruits au vinaigre, marinades, eau de fleurs d'oranger, fruits à l'eau de vie, guignolet, salaisons, &c. à vendre par
RAYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jauv 34, Tchoupitoulas.

COTONNADE—270 aunes des Attakapas, à vendre par
RAYNAUD, CUCULLU & Co.
28 janv 34, Tchoupitoulas.

BOUCHONS français 1re qualité en sacs de 1000, 500 et 250, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 janv 34, Tchoupitoulas.

PAPIER à lettres—130 rames papier à lettres français pour correspondances européennes, et 80 rames papier florette, à vendre par RAYNAUD, CUCULLU & Co.
28 janv 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY—14 barils et 10 1/2 whiskey Tuscaloosa, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jan 34 Tchoupitoulas.

POUDRE de chasse—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, agens de la manufacture.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jan 34, Tchoupitoulas.

CONSERVES, papier &c.—1000 boîtes petits pois, 10 boîtes pâtés truffés assortis, 10 caisses papier à lettre français, surfin pour l'étranger, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jan 34 Tchoupitoulas.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:

200 barils vin blanc, Barsac et Sauterne; 15 barriques véritable vin de Château-Margaux, 25 barriques vin Haut Brion, 150 caisses liqueurs fines, assorties; 40 caisses autres liqueurs supérieures, assorties; 40 caisses véritable vin de Gruau Larose, 300 caisses vin de diverses marques; 20 caisses raisin de Malaga frais, 40 caisses Curaçao de Hollande; 200 caisses cornichons au vinaigre, 100 caisses eau de fleur d'oranger; 40 caisses marasquino, 30 paniers guignolet, 300,000 bouchons, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jan 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—Récemment reçu et à vendre par le soussigné.

40 m. Regalia Mahonesa,		30 m. Regalia Leguria,	
30	Estrella,	50	Iris,
30	Rionda,	50	India Cubana,
25	Flor de Maria,	150	Habana,
15	Josefita,	35	Hernan Cortez
20	Cristo. Colon,	21	Vengadora,
15	M. Cubray,	25	Palma,
14	Cometa,	"	Fanny Elsler.

Aussi—En magasin, une variété d'autres marques réputées telles que Prince Albert, &c.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
28 jan 34, Tchoupitoulas.

NOURRICE.—Une personne [illegible] venant de perdre son enfant, désirerait trouver à se placer en qualité de nourrice. S'adresser aux Nos. 218 et 222 au coin des rues du Quartier et St. Claude.
22 janv

FOIN—345 balles en débarquement de la barque Flora et du brick Paulina, à vendre par
J. W. STANTON,
26 jan Encoignure Magasins et Lafayette.

PORC—144 barils porc mess, 13 barils porc thin mess, 24 barils prime porc, en débarquement du steamboat General Pike, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
26 jan 79, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE—100 caisses Fromage supérieur, en débarquement du steamer Gen. Pike, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
26 jan 79, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—95 barils et 136 barillets excellente graisse ferme, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
26 jan 92, Tchoupitoulas.

CHANVRE—72 balles chanvre travaillé, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
26 jan 92, Tchoupitoulas.

TOILE et Corde d'Emballage—600 pièces et rouleaux d'excellente qualité, du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
26 jan 92 Tchoupitoulas.

CHANDELLES de composition—50 caisses chandelles, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
26 jan 92 Tchoupitoulas.

HUILE—10 tierçons huile blanche d'éléphant en débarquement du navire Franconia, et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins.
26 jan

NOUVEAUTÉS par liquidation.—J. DELOUVRE [illegible] sant ses affaires au mois de mars prochain, à l'honneur d'annoncer aux dames et au public en général, [illegible] [illegible] d'un grand assortiment, [illegible]
J. DELOUVRE, 141, Royale.
24 jan—30

BILLETS de la Banque des Améliorations [illegible] lots à la convenance des acheteurs.
24 jan HEPBURN & TURPIN, [illegible]

FONDS de la Banque des Citoyens, à [illegible] lots à la convenance des acheteurs [illegible]
24 jan HEPBURN & TURPIN [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] de cigares de la Havane, à vendre [illegible] du comptant, ou pour de bons billets par
24 jan HEPBURN & TURPIN [illegible]

BARÈGES, BARÈGES—On vient de recevoir au No. 32, rue de Chartres, CENT CINQUANTE PIÈCES BARÈGE du dernier goût, qui seront vendues à des prix défiant la concurrence [illegible]
27 janv—6 D. D. HOLMES.

GOMME—[illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par
24 janv CHAS. DUFOUR, 11 Conti.

VIN rouge en barriques—100 barriques vin de diverses qualités, à vendre par CHAS. DUFOUR,
24 janv 11 Conti.

CHAMBERTIN—20 caisses Chambertin, récemment arrivé et à vendre par CHAS. DUFOUR,
24 janv 11 Conti.

ROBES de bal, riches.—[illegible] robes de bal et autres [illegible]
C. M. SIMPSON, 33, Chartres.

GINGHAMS RICHES—[illegible]

NOUVEAU COUTIL POUR PANTALONS.—Le soussigné vient de recevoir [illegible] de Paris, [illegible]
C. M. SIMPSON, 33, Chartres, [illegible] Douane.
27 janv

SEL—600 sacs sel [illegible] à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.
27 jan

SUIF—25 barils [illegible] actuellement en débarquement, [illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co,
27 jan 92, Tchoupitoulas.

INDIGO—4 surons de Guatemala, à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier.

RAISINS de Zante, à vendre par
27 jan L CANTIN, 42 Gravier.

TABAC—[illegible] balles Tabac en feuilles Vuelta de Abajo et de Cuba, préparées et triées, à vendre par
27 jan L CANTIN, 42 Gravier.

CAFÉ DE LA HAVANE—15 sacs café fin vert, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
27 jan L CANTIN, 42 Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses blanc, brun et jaune, à vendre en magasin par
27 jan L CANTIN, 42 Gravier.

RAISINS DE MALAGA—[illegible] grappes, ayant droit au drawback, à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42, Gravier.

AMANDES—50 caisses amandes sans coques à vendre par L. CANTIN,
27 jan 42 Gravier.

CAFE—100 sacs café vert prime de Java, en débarquement du navire Franconia, de New-York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27 jan 26 Vieille Levee.

POUDRE A TIRER ANGLAISE—Cette poudre, surnommée Grains de Diamant, est d'une qualité supérieure et vient d'être reçue, à vendre par
WM. A. RYAN,
22 nov No. 48, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseille et le Havre.

150 barriques vin St. Emilion, St. Estèphe, St. Julien, Margaux et Léoville.
75 barriques vin Marseille, Bergasse et Bedford,
100 demi barriques St. Julien, St. Emilion &c.
400 caisses vin rouge, St. Emilion, St. Julien, Château Margaux et Léoville, bouteilles et demi bouteilles,
300 dito blanc, Sauterne et Barsac, en bouteilles et demi bouteilles.
30 tierçons vinaigre blanc,
2 1/2 pipes eau de vie,
10 caisses pruneaux,
100 caisses liqueurs, bouteilles et 1/2 bouteilles, 50 caisses absynthe, 30 do Kirsch, 60 do fruits à l'eau de vie, 35 do Curaçao et Marasquino, 30 caisses cerises à l'eau de vie, 100 paniers huile, 300 damejeannes 1, 2, et 3 gallons, 30 paniers champagne, 300 do anisette, 30 do guignolet, 100 do bouteilles vides, 10 caisses champignons et petits pois, 300 boîtes et demi boîtes sardines, 10,000 bouchons, bouteilles, 1/2 bouteilles et damejeannes, à vendre en magasin par NUMA LACOSTE,
26 janv 103, Royale.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10n

AVIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques caboteurs et autres *faiseurs* se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres et des portant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que désormais ils ne soient plus les dupes de cette fraude inqualifiable.

N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT,
10 nov—6m 16, rue St. Louis.

CHAMPAGNE.—1000 paniers Champagne, des marques NAPOLEON DOUBLE-AIGLE et AIGLE BLANC. Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Châlons-sur-Marne, reçoivent en ce moment, en outre de leur stock bien connu de *Médaille d'or*, Napoléon, des vins excellens, marqués de l'Aigle Double de Russie et de l'Aigle Blanc, qu'ils recommandent aux consommateurs et aux détaillans. Ils en auront constamment en vente, ainsi que d'autres de bonnes marques à divers prix, provenant également de la même maison, laquelle est réputée pour ses bons vins. Les acheteurs pourront en obtenir de lots selon leur convenance.
MERLE, BEYLLE & Co.
19 déc 79, Tchoupitoulas.

EN MAGASIN—100 caisses Absinthe Suisse; 60 dito Kirsch do, de la marque bien connue de Jean Renaud; 14 barils Vin blanc Haut Sauterne 1837, qualité sup.; 200 caisses Cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, 4 barriques Vin rouge Château Lafitte Médoc,
25 do do do Cantenac, Médoc;
30 do do do Ludon Médoc,
100 caisses Fruits à l'Eau de vie, pauhans litre, nouvelle récolte;
50 do do pauhans 1/2 litre, nouvelle do;
6 quarts pipes, 3 barils [illegible] vieille Eau de vie de Champagne, ayant droit au drawback;
60 caisses Vin rouge [illegible] supérieurs, diverses marques;
[illegible] Vinaigre [illegible] ayant droit [illegible]
[illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1846.

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de trois et demi pour cent, sur les profits des derniers six mois, à être payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le ou après lundi 2 février prochain.
27 janv R. M. DAVIS, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1846

DES propositions seront reçues à ce bureau jusqu'au 26 janvier, pour rebâtir un magasin détruit par l'incendie, dans la rue St. Ferdinand, entre les rues Victoire et Levée.
JOHN PEMBERTON,
26 jan—4 Président.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orleans, 26 janvier 1846

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque même, le lundi, 9 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
26 jan—13 RICHARD RELF, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, encoignure Camp et Commune, le lundi 2 février 1846, entre 11 heures A. M. et 1 heure P. M.
GEORGE C. LAWRASON,
21 janv Secrétaire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nlle.-Orléans, 12 janvier 1846.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 2 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
14 jan—3(en 15) G. LEGENDRE, Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Nlle. Orléans, 10 janvier 1846.

UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau, No. 45, rue du Camp, lundi, 2 février prochain, pour l'élection de neuf directeurs pour continuer la liquidation des affaires de la dite compagnie.
10 jan—3 CHS. BRIGGS, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi, 2 février prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 de l'après midi.
6 jan FRED. FREY, caissier.

BUREAU D'EXPEDITION ET PETITE POSTE

LE soussigné prévient le public, que dans un but d'intérêt général, il a établi une petite poste dans la nouvelle Bourse Commerciale, au [illegible] St. Charles et Perdido.

Les lettres pour la ville qui seront déposées à ce bureau avant 10 heures du matin seront remises à leur adresse avant midi, celles qui y seront mises avant 4 heures, seront délivrées avant 6 heures du soir.

Les lettres adressées à un point quelconque des Etats-Unis ou à l'étranger seront régulièrement expédiées par les voies les plus promptes et les plus sûres.

La remise et l'expédition—il sera payé d'avance cinq cents pour chaque lettre, ou dix sous pour trois lettres, à raison de ce nombre, il ne sera fait aucune diminution.

Les personnes qui désireraient avoir leurs lettres apportées à leur domicile pourront entrer en arrangements avec le soussigné.

On se charge, à des prix très modérés, de la remise de toutes circulaires de commerce, ou autres.

Pour plus amples détails, s'adresser au bureau.
26 janv—6 D. BEAU.

A VENDRE par les soussignés à des prix très modérés, au comptant Jaconats français (haute de la Vente) de Dollfus, Mieg & Co.; Jaconats français [illegible] (nouveaux de Gros, Odier & Co.); Barèges, nouveautés [illegible] robes; Organdi nouveauté pour robes; Batiste d'Ecosse à carreaux et à raies; Echarpes de barège, rayures satinées, Mousseline suisse unie et à raies; Mouchoirs et tulle, à [illegible] et à fleurs; Ginga fil à petits carreaux; Lasting noir pour souliers, Piqué blanc pour gilets; Coutil fantaisie pour pantalons, Casimir blanc et paille. Toile à draps, Osnaburg; Brin gris pur fil; Chapeaux de paille pour dames, Foulards tout soie, unis et croisés. D'importés—Paris, marchandises de saison [illegible] un grand assortiment de bas et chaussettes.
DAVID & CHAPUS, 93 et 95 Chartres.

LE soussigné annonce au public, qu'à été à MM. le Ministre et Jose Vioeca le fonds de son magasin d'épiceries situé à l'encoignure des rues St Philippe et Vieille Levée. Il prie les personnes qui doivent audit fonds [illegible] et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes pour en être payées. Le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour adresser ses remerciements à tous ceux qui [illegible] de leur patronage, et pour les prier de le continuer à ses successeurs.
Nouvelle Orléans, 26 janvier 1846.
27 janv—6 JOAQUIN VICOCA.

EN débarquement du navire Brahma, venant du Havre, 24 caisses kirsch de la marque Vaucher et Lecoultre; 24 fromages de Gruyère, même marque, à vendre par
DUDOUYT & TEULADE,
7 jan 13 rue Toulouse.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseille et du Havre.

50 barriques vin rouge de Bordeaux; 80 do vin de Marseille, marque Bergasse; 25 demi barriques vin blanc; 10 quarts eau de vie de Cognac première preuve, 30 do do vin de Madère; 40 caisses Bouteilles; 200 do vin de [illegible] ramasse de 12 bouteilles, 100 do absinthe et kirsch, diverses qualités, 95 do caisses et prunes à l'eau de vie, 45 do [illegible] huile de Marseille, 20 do [illegible] de Bordeaux; 150 do huile de Bordeaux, 100 do [illegible] 100,000 bouchons pointus; 300 demi boîtes cèpes à l'huile; 50 caisses avec les douze bouteilles vides, Peintures de couleurs, et vernis, à vendre par
DUDOUYT & TEULADE,
27 jan 13 rue Toulouse.

COUTILS, MERINOS, &c.
No. 66, RUE DE CHARTRES.

UN superbe assortiment de coutils légers pour pantalons.

Plusieurs caisses de coutils, haute nouveauté,
40 pièces mérinos, Paturle, Lupin & Co
Quelques balles cotonnade fashion,
Un magnifique choix de [illegible] pour gilets, et plusieurs autres articles nécessaires à la [illegible] des messieurs.
Toutes ces marchandises seront vendues au plus bas prix par le jaune.
23 janv—4 T. F. MINVIELLE.

A VENDRE—Une Habitation Sucrière située dans les environs de la Nouvelle Orléans, ayant environ 20 arpens de friches, quelques arpents en bois debout exploités, ensemble avec les esclaves, chevaux, mulets, voitures et ustensiles aratoires.

Environ 80 arpens sont plantés de cannes. Cette habitation est renommée pour sa fertilité et elle se trouve placée sur un des plus agréables de l'Etat. S'adresser à
S. L. JOHNSON, 17, rue Royale,
ou à JOSEPH LALLANDE,
23 jan—17 106 Poydras.

DIVERS.—120,000 cigares différentes marques Migas et Millar, 100 paniers champagne demi et quarts bouteilles; 50 caisses vin Curcelt, et Haut Brion, St. Emilion; 30 do do Sauterne, 5 balles bouchons pointus; 30 do do; 30 barils madère imitation; 25 do Fromages, 50 caisses cornichons [illegible] de Lyon, 10 caisses sardines grandes boîtes, 5 do do demi boîtes, 30 caisses absynthe, 10 kirsch, 100 caisses liqueurs demi et quarts bouteilles, 20 do fruits à l'eau de vie, 30 do curaçao, 10 do guignolet, à vendre par R. CAHUZAC
23—3 36 Vieille Levee.

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, à l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 29.
3 janvier—3m

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, il [illegible] continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui vous lui rapport de la coupe et du [illegible] rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés. Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord. Paletots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.
19 jan—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No. 8, près de la Levée; ayant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises aux conditions très libérales.
P. F. COMER,
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1846.
Références,
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW Jr & Co.
7 jan—1m CHAS TOWNSEND & Co.

AU GRAND LUCULLUS,
RUE TOULOUSE, No. 20, NOUVELLE-ORLEANS.
De la table à l'Amour,
De l'amour au comptoir.
FÉLIX BOUSQUET.

A L'HONNEUR de donner avis à ses amis, à messieurs les habitans, avec ou sans famille, ainsi qu'à messieurs les voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement qu'il ouvrira MERCREDI, QUATORZE FEVRIER 1846, une table somptueuse, parfaitement servie, et les mets les plus recherchés.

Des lits neufs et des chambres spacieuses, bien aérées et d'un comfort exquis.

Une table d'hôte sera servie à neuf heures pour le déjeuner et à trois heures pour le dîner.

M. F. B. recevra les commandes pour la ville et la campagne.

Sa qualité de dégustateur, M. F. B. aura une cave des mieux assorties.

Tout respirera chez lui l'ordre et l'abondance, mais la modicité de ses prix.
13 janv

HOTEL D'ORLEANS,
115, Rue de Chartres.

AVIS—M. GEORGE prévient Messieurs les habitans qu'à partir de ce jour la pension et logement par jour, 1 par jour, très bonne chambres, bien garnies et tout à fait parées, excepté les chambres de familles, qui sont à $1 25 cents par jour. Pour la pension sans logement par semaine $4, par mois $16. Comme la confiance du public ne nous a jamais manqué, nous espérons que cela continuera.
Nouvelle-Orléans, ce 20 janvier 1846. 22 jan

Madame F. FRYER,
Encoignure Bienville et Royale,

VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux de paille et autres, pour le printemps. Aussi de belles nouveautés pour robes, Coiffures et Foulards pour robes, et de la parfumerie fine, qu'elle vendra au cas.
23 jan

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du Yager Band informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans qu'ils se sont formés en corps qui sera connue à l'avenir sous le nom de New-Orleans Brass Band, et que n'étant point vu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, auprès de M. Casey, encoignure Douane et Camp, ou chez M. C. [illegible], chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir.
21 jan

EN magasin et à vendre par le soussigné:
200 caisses Vin rouge Lafite, Margaux et Gruau Larose, en bouteilles et en demi bouteilles;
60 caisses vieux Vin rouge Latour et Haut Brion,
50000 Bouchons fins,
20 barils vieux Whiskey Monongahela;
10 do Eau de vie de pêches;
1000 demi boîtes Sardines, marque Buffet;
1300 boîtes et demi boîtes petits Pois;
300 dito Cèpes à l'huile;
10 caisses Fruits assortis, à vendre par
24 jan CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

EN débarquement de la barque Eleanor:
6 caisses coton à coudre, Farquharson,
2 balles brin blanc à carreaux,
2 do do uni,
3 do serviettes fil, barres bleues et roses.
A vendre par DUNCAN KENNEDY,
24 jan 25, Toulouse.

SUCRE par le navire LEANDER.
3,000 sacs gros,
1,000 sacs fin, à bord et à vendre par
24 jan DUNCAN KENNEDY, 25 Toulouse.

SUCRE par le navire OSPREY.
[illegible] sacs gros,
[illegible] sacs fin, à bord et à vendre par
24 jan DUNCAN KENNEDY, 25 Toulouse.

[illegible]